



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2025-042

PUBLIÉ LE 19 MARS 2025

Sommaire

EPF Normandie /

R28-2025-03-17-00001 - Délégation de signature à P. LEGAL -
COURSEULLES SUR MER - RUE AMIRAL ROBERT - (2 pages)

Page 3

EPF Normandie

R28-2025-03-17-00001

Délégation de signature à P. LEGAL -
COURSEULLES SUR MER - RUE AMIRAL ROBERT -

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A MONSIEUR PATRICE LEGAL

Le Directeur général de l’Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l’Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l’arrêté de Madame la Ministre du logement, de l’égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l’Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l’arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l’ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l’urbanisme,

Considérant la Convention d’Intervention CONV20250006 14 - COURSEULLES SUR MER - Rue Amiral Robert en date du 20 février 2025 avec la Commune de Courseulles sur Mer, et plus particulièrement son paragraphe 6.2 relatif à la gestion patrimoniale,

Considérant le constat de transfert qui sera établi en date du 19 mars 2025 avec la Commune de Courseulles sur Mer,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice LEGAL, responsable du Pôle Programmation, Contractualisation et Patrimoine à l’Etablissement Public Foncier de Normandie, à l’effet de signer le constat de transfert au partenaire suite à l’acquisition de la parcelle cadastrée section AN n° 115 sise 15 rue Amiral Robert à Courseulles sur Mer,

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

**Fait à Rouen,
Le Directeur général**

Signé le 17-03-2025

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

**Notifiée à
à Monsieur Patrice LEGAL**

Signé le 17-03-2025

Patrice LEGAL

✓ Certified by  yousign